



Une Autre Idée du Sport!

**COUPE DU LOIRET
ET
CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL
CROSS-COUNTRY**

VTT 2011|2012

Table des matières

1 - PRESENTATION	page 3
2 - PRINCIPE DE LA COUPE DU LOIRET	page 3
3 - CATEGORIES, DUREES ET DISTANCES DE COURSE	page 4
4 – CLASSEMENTS (COUPE DU LOIRET ET NATIONAL)	page 4
5 – GRILLE D’ATTRIBUTION DES POINTS	page 4
6 - PODIUMS ET RECOMPENSES	page 5
7 - QUALIFICATION POUR LE NATIONAL	page 5
8 – ENGAGEMENTS	page 5
9 – INSCRIPTIONS	page 6
10 – MARQUAGE DE COURSE	page 6
11 – MATERIEL ET EQUIPEMENT	page 6
12 – REPARATION ET AIDE EXTERIEURE	page 6
13 – ACCUEIL	page 7
14 – SECURITE	page 7
15 – PENALITES	page 7
16 – GESTION DES RECLAMATIONS ET DES LITIGES...	page 7
17 – ARRET PREMATURE DE COURSE	page 7
18 – PORT DU MAILLOT DE CHAMPION DEPARTEMENTAL ET DE CHAMPION DE LA COUPE DU LOIRET	page 7
19 – LA DOUBLE LICENCE	page 7
20 – LES CATEGORIES D’AGES	page 8
21 – COMMISSION VTT UFOLEP 45	page 8
22 - VALIDATION DU REGLEMENT	page 8

REGLEMENT

(Affichage obligatoire sur chaque course)

1. PRESENTATION

La commission VTT Ufolep du Loiret propose pour 2011/2012

- 1.1. le Championnat Départemental **Cross-country sur une épreuve sèche** aura lieu le 1^{er} Avril **2012** à Ouzouer sur Loire – ASCO VTT
- 1.2. la Coupe du Loiret Cross-country regroupant **8** épreuves désignera les vainqueurs de celle-ci. (total des points de toutes les manches (**dont le départemental**)).

- 1^{ère} Manche USO Free Bike à la Charbonnière, **le 15 octobre 2011**
- 2^{ème} Manche AS MENESTREAU VTT au Domaine du Ciran, **le 30 octobre 2011**
- 3^{ème} Manche CHATILLON VTT à Montcresson, **le 19 février 2012**
- 4^{ème} Manche BALBUZARDS à Chatenoy, **le 18 mars 2012**
- 5^{ème} Manche AC ORMES VTT à Ormes, **le 25 mars 2012**
- 6^{ème} Manche DEPARTEMENTAL ASCO VTT à Ouzouer sur Loire, **le 1^{er} avril 2012**
- 7^{ème} Manche ASL VTT à la base de loisirs de l'Île charlemagne/Parc de Morchène, **le 15 avril 2012**
- 8^{ième} et dernière Manche, la Finale aura lieu à SERMAISES, **le 6 mai 2012**

L'appel pour le départ de toutes les manches est fixé à **10 H**. La mise en grille ne doit pas excéder 10 minutes.

Pour information,

le **Régional VTT** aura lieu le **22 avril 2012** dans le LOIRET, Parc de Morchène - Orléans (**USM SARAN**)

le **National VTT** aura lieu **les 19 et 20 mai 2012** à **St Carreuc – (proximité St brieuc - 22 – Côtes d'Armor)**

2. PRINCIPE DE LA COUPE DU LOIRET

Chaque épreuve est une compétition individuelle s'effectuant sur un ou deux parcours tracés sur un territoire naturel. Les portions goudronnées (- de 10%) ou nécessitant un portage sont à éviter.

Toute reconnaissance des parcours en dehors du jour de course devra être demandée auprès de chaque organisateur (port du casque obligatoire !).

3. CATEGORIES, DUREES ET DISTANCES DE COURSE

(cf. règlement Championnat national UFOLEP VTT-X.COUNTRY présent sur le site de **la Commission Nationale Activités Cyclistes - www.cyclisme-ufolep.info** à l'exception de la catégorie « sport adapté »)

Les épreuves de la Coupe du Loiret XC sont ouvertes à tous les vététistes licenciés Ufolep ou non.

<i>Catégorie Ufolep Tranche d'âges</i>	<i>Années De Naissance (cf. article 21)</i>	<i>Dénivelé maximal cumulé</i>	<i>Durée maximale</i>	<i>Distance conseillée</i>
11-12 ans	1999 et 2000	100 m	30 minutes	10 km
13-14 ans	1997 et 1998	250 m	45 minutes	12 km
15-16 ans	1995 et 1996	500 m	1 Heure	18 à 20 km
17-19 ans	1992 et 1994	750 m	1H45 mn	30 km
20-29 ans	1982 à 1991	1000 m	2H00 mn	35 km

30-39 ans	1972 à 1981	1000 m	2H00 mn	35 km
40-49 ans	1962 à 1971	1000 m	2H00 mn	35 km
50-59 ans	1952 à 1961	750 m	1H45 mn	35 km
60 ans et +	1951 et avant	750 m	1H45 mn	35 km
Féminines 17-29 ans	1982 à 1994	750 m	1H45 mn	30 km
Féminines 30-39 ans	1972 à 1981	750 m	1H45 mn	30 km
Féminines 40 ans et +	1971 et avant	750 m	1H45 mn	30 km
Tandems hommes 17 ans et +	avant 1994	750 m	1H45 mn	30 km
Tandems Mixte 17 ans et +	avant 1994	750 m	1H45 mn	30 km
Sport adapté 17 ans et +	avant 1994	750 m	1H45 mn	30 km

4. CLASSEMENTS (COUPE DU LOIRET ET NATIONAL)

- 4.1. Peuvent concourir pour les titres de Champion départemental XC et le Champion de la coupe XC du Loiret uniquement les licenciés Ufolep du département.
- 4.2. La participation à une des épreuves permet l'entrée dans le classement général de la coupe.
- 4.3. Les classements sont assurés par CHRONOTEAM qui sera en charge de vérifier les préinscriptions sur la base du fichier des adhérents ufolep VTT transmis par le délégué départemental (affilié). La vérification des inscriptions sur place reste à la charge de l'organisateur.
- 4.4. Deux classements seront mis en ligne sur le site de Chronoteam après chaque épreuve :
 - Classement de la Coupe du Loiret = somme des points de toutes les manches (dont le départemental).
 - Classement de la sélection pour le National. **Attention**, l'actualisation de ce classement sera nécessaire après le départemental afin de prendre en compte les 4 meilleures courses ou les 2/3 (arrondi au nombre supérieur) en cas d'annulation d'épreuve(s).
- 4.5. En cas d'égalité de points à la Coupe, le classement du départemental (épreuve sèche) départagera les ex-aequo.

5. GRILLE D'ATTRIBUTION DES POINTS

GRILLE D'ATTRIBUTION DES POINTS (pour chaque Catégorie)					
<i>place</i>	<i>points</i>	<i>place</i>	<i>points</i>	<i>place</i>	<i>points</i>
1	90	4	75	7	66
2	85	5	71	8	65
3	80	6	68	...	1 point

Abandon = concurrent(e) qui a pris le départ et qui a réalisé **moins d'un tour**. Ce(tte) concurrent(e) doit se présenter obligatoirement à la table de chronométrage.

Les coureurs qui ont abandonné, se verront attribuer les points de la dernière place du concurrent de la même catégorie - 5 points (ex : pour 10 concurrentes ayant pris le départ dans la catégorie féminine + 40 ans, abandon = 64 - 5 soit 59 points).

Forfait = concurrent(e) préinscrit(e) absent(e) le jour de la course **ou** Abandon qui ne s'est pas signalé à la table de chronométrage.

Forfait ou non participation à une manche = 0 points.

Organisateur : Les bénévoles participants à l'organisation et concourant pour la Coupe du Loiret seront inscrits sur la liste des participants (avec un numéro de plaque VTT). Cette inscription s'effectuera sous la responsabilité du Président ou de son représentant ; Chronoteam lui attribuera la valeur de points de la meilleure course de la saison. Un bénévole extérieur au club organisateur pourra prétendre au même bénéfice de points après validation du président du club organisateur.

Sur chacune des épreuves, les organisateurs proposeront les classements suivants :

- Un classement concernant uniquement les licenciés Ufolep LOIRET par catégorie.
- Tout autre classement sera laissé à la libre appréciation du club organisateur.

6. PODIUMS ET RECOMPENSES

Le Comité départemental Ufolep fournit les trophées correspondant aux podiums des catégories classées lors du Championnat Départemental.

Des lots et récompenses autres que les trophées peuvent être attribués par l'organisateur. Les lots en espèces sont strictement interdits.

Le podium par catégorie ne peut comporter que des licenciés Ufolep 45. Toutefois, des podiums supplémentaires peuvent être proposés par l'organisateur.

Un représentant (au minimum) de la commission départementale VTT sera délégué sur chaque organisation. Ce délégué technique pourra apporter son soutien lors du déroulement de l'épreuve. L'organisateur reste toutefois seul responsable du déroulement de l'épreuve et des classements.

7. QUALIFICATION POUR LE NATIONAL

Les 1^{ers} de chaque catégorie au Championnat Départemental seront déclarés «Champions Départementaux XC VTT du Loiret 2012» et obtiendront la première place des sélectionnés au National sous réserve de respecter les critères de sélection mentionnés ci-dessous dont notamment la participation à 4 manches XC (ou les 2/3) dans cette même catégorie à l'issue du Départemental.

Particularité Tandem : " Le remplaçant homme ou femme (pour les tandems et tandems mixtes) doit avoir fait les épreuves qualificatives, soit en individuel, soit en tandem."

Le représentant du Comité Loiret pour le National est (à préciser avant la sélection du NATIONAL soit le X AVRIL 2012) (sous réserve d'être adhérent UFOLEP pour la saison concernée).

Dans les huit jours suivants le Départemental de l'ASCO, le 1^{er} Avril 2012, une réunion avec tous les Présidents de clubs (ou leur représentant) aura lieu afin d'établir la proposition de la liste des sélectionnés et leurs remplaçants pour la participation au Régional (licences + cartons + licence FFC + certificat de surclassement) et pour le National (licence FFC + certificat de surclassement) à numériser et à envoyer au Délégué Départemental.

Les Présidents (ou leur représentant) devront s'assurer de la volonté de leurs adhérents de participer au Régional **et** au National.

Il sera donc pris en compte par ordre de priorité (sous réserve de modification du règlement National) :

7.1. le nombre de places par catégorie = de 6 à 10 selon les catégories + 1 remplaçant (sauf tandems : 5 équipages Hommes et 5 équipages Mixte)

7.2. le (la) champion(ne) départemental(e).

7.3. le classement de la sélection au National (4 meilleures courses ou les 2/3, voir moins si la sélection de la catégorie n'est pas complète)

7.4. l'équité entre les différents clubs du département

7.5. les résultats lors des participations antérieures aux épreuves nationales

7.6. le palmarès

7.7. l'implication dans le VTT au niveau départemental

7.8. la participation au **départemental et régional** est **obligatoire** pour l'inscription au National – **Attention**, toute dérogation quel que soit le motif (panne automobile...) sera soumise à l'avis de la commission départementale VTT en collaboration avec le délégué Départemental avant décision de la commission Nationale.

Port du maillot de la délégation UFOLEP Loiret : une caution de 80 euros par maillot sera demandée à chaque Président de club. Elle sera restituée dès retour du maillot (propre)

8. ENGAGEMENTS

Les tarifs fixés pour cette saison sont :

Adultes licenciés Ufolep : 7 jours avant l'épreuve : **8€** au poteau : **12€**

11-12 ans, 13-14 ans et 15-16 ans Ufolep : 7 jours avant l'épreuve : **5€**

Pour les non-licenciés : 7 jours avant l'épreuve : **10€** au poteau : **12€**

Les préinscriptions seront réalisées sur le site www.chronoteam.org. L'envoi du paiement sera effectué sous 7 jours maximum avant la date de l'épreuve sous peine d'annuler la préinscription.

Les non licenciés et licenciés FFCT doivent fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du vtt en compétition en cours de validité (1 an, cf. article L231-3 du code du sport).

Les compétiteurs mineurs non licenciés doivent fournir en plus du certificat médical une autorisation parentale manuscrite.

Les inscriptions sur place seront acceptées jusqu'à 20 minutes avant le départ (sauf en cas de retard imposé par l'organisateur)

Les organisateurs refuseront systématiquement l'inscription et le départ des compétiteurs n'ayant pas fourni les documents correspondants à leur situation.

Un reversement de 0,60€ par engagement UFOLEP devra être réalisé, **sous 30 jours**, au profit du comité départemental UFOLEP et servira à financer en partie l'achat des maillots et l'achat de trophées spécifiques VTT.

Particularité : les prestations de Chronométrage pour le Départemental seront prises en charge en totalité par l'UFOLEP sous réserve d'une rotation des clubs pour l'organisation de l'épreuve !

9. INSCRIPTIONS

Chaque club organisateur édite son bulletin d'inscription qui devra obligatoirement comporter les éléments suivants :

- le logo officiel Ufolep (nouveau logo : tous les sports autrement !)
- le n° de la manche du Championnat
- le titre : Coupe XC du Loiret **2012**
- la mention : «l'inscription vaut acceptation entière de ce règlement»

L'accès de la compétition aux non licenciés, licenciés y compris ceux détenteurs d'une licence cyclocross sous réserve d'avoir déclarés la discipline VTT lors de leur adhésion (mention précisée sur la licence).

Un exemplaire du bulletin sera transmis à Chronoteam qui le proposera en téléchargement. Cette association proposera également un modèle de bulletin d'inscription sur place.

10. MARQUAGE DE COURSE

La plaque devra être fixée sur le devant du guidon, devant les câbles (attaches fournies par l'organisateur) et restituée à l'issue de l'épreuve, une fois nettoyée.

11. MATERIEL ET EQUIPEMENT

11.1. Sont admis, les Vélos Tout Terrain conformes à la réglementation U.C.I. en vigueur. (Guidon plat ou semi relevé : la largeur n'excédant pas 62 cm hormis les tandems (cf. règlement National)) ainsi que les Vélos de cyclocross.

11.2. embouts bouchés-Roues de 29 pouces maximum.

11.3. La section des pneus ne doit pas être inférieure à 1,75 pouce.

11.4. Les oreillettes permettant de communiquer avec « l'extérieur » sont interdites.

11.5. Le port du casque rigide, avec jugulaire attachée est obligatoire dès que les participants enfourchent leur vtt sur le site de l'épreuve (**y compris en reconnaissance sous peine d'exclusion de l'épreuve**).

11.6. Les maillots de team sont autorisés sur le parcours et sur les podiums.

12. REPARATION ET AIDE EXTERIEURE

Sont interdits :

- engin suiveur
- aide extérieure
- échange de VTT ou changement de roue

Nota bene : sont tolérés l'échange de petits matériels entre concurrent (chambre à air, bombe anti-crevaisin, ...)

13. ACCUEIL

Les organisateurs doivent proposer :

- une aire de stationnement des véhicules

- un fléchage d'accueil
- **un ravitaillement solide et liquide à l'arrivée**
- un personnel suffisant aux inscriptions (pour éviter les files d'attente)
- un support pour affichage des classements finaux et remise des récompenses.
- une cérémonie de remise des récompenses avec podium pour les 3 premiers de chaque catégorie (prévoir suffisamment de trophées)
- la présence de la banderole officielle Ufolep est obligatoire sur le site (accueil, podium...)

Facultatif

- une animation sonorisée
- une aire de lavage des vélos
- des vestiaires et douches obligatoirement séparés femmes-hommes

14. SECURITE

Si le parcours emprunte une route et excède 10 km par tour, un service de premiers secours comprenant des secouristes diplômés est obligatoire sur le site de l'épreuve (affichage des autorisations Préfectorales, ONF, propriétaires privés)

Dans tous les cas la présence de personnes qualifiées est vivement recommandée ainsi que l'affichage des numéros d'urgence :

112 (n° d'appel d'urgence européen) OBLIGATOIRE

15 (SAMU) OBLIGATOIRE

Chaque organisateur s'engage à contracter une R.A.T (assurance Risque Activité Temporaire) couvrant la participation des non licenciés. S'adresser à la FOL du département. Pour information, Numéro vert Assurance RAT : 0 800 10 10 58 (numéro adhésion club à préciser)

Le circuit doit être balisé à l'aide de rubalise et comporter un fléchage indiquant clairement la direction à emprunter. Les obstacles et passages dangereux doivent être signalés à l'avance par une pancarte et sur le danger par de la rubalise ou de la peinture non permanente. Les obstacles dangereux en descente (arbres, rochers...) doivent être équipés de protection (matelas, mousse,..).

15. PENALITES

Le déclassement et/ou l'arrêt de course sera prononcé pour :

- non port du casque
- non respect du tracé du circuit
- manque de respect envers un membre de l'organisation
- tout jet « volontaire » de déchets (topette, emballage, chambre à air,..)

16. GESTION DES RECLAMATIONS ET DES LITIGES

Toute interprétation ou difficulté rencontrée dans la mise en œuvre du règlement sera traitée comme suit :

- le jour de la course (réclamation) : gestion de la réclamation par au minimum, un membre de la commission de la commission Ufolep VTT.
- sous 7 jours après la course (litige) : gestion du litige par au moins 3 membres de la commission + président du club concerné ou son représentant.

17. ARRET PREMATURE DE COURSE

En cas d'intempéries, les organisateurs peuvent raccourcir le temps ou le kilométrage de leur épreuve.

18. PORT DU MAILLOT DE CHAMPION DEPARTEMENTAL ET DE LA COUPE DU LOIRET

18.1 Maillot de champion départemental

A l'issue du Championnat Départemental, le(la) Champion(ne) en titre devra impérativement porter le maillot Délégation LOIRET lors des autres manches de X-Country **et le restituer en état en fin de saison.**

18.2 Maillot de champion de la Coupe du Loiret

Le maillot Ufolep Loiret sera attribué en début de nouvelle saison au champion de la coupe du Loiret antérieure de chaque catégorie et pourra être porté sur la totalité de la saison. En cas de changement de catégorie, le maillot pourra être porté par le second.

Une caution de 80 euros par maillot sera demandée à chaque Président de club concerné. Le chèque sera libellé à l'ordre UFOLEP LOIRET.

19. LA DOUBLE LICENCE

Il appartient à chaque Président de club de se référer aux conditions générales du règlement de la Commission Nationale Activités Cyclistes. Chaque concurrent(e) a l'obligation d'informer son Président d'une double appartenance avec un autre club affilié UFOLEP, FFC ou FSGT (notion de surclassement).

20 - CATEGORIES D'AGES (cf. règlement de la Commission Nationale Activités Cyclistes)

Les années de naissance correspondant aux différentes catégories d'âge en vigueur dans les épreuves officielles sont publiées annuellement dans l'additif aux Règlement Généraux Administratifs et Sportifs des Compétitions Nationales (**l'année de référence est l'année civile qui comprend le début officiel de la saison sportive, soit le 1er septembre**).

Les changements de catégorie d'âge ne peuvent prendre effet qu'après la fin des épreuves inscrites au calendrier de la saison qui s'achève pour les sportifs déjà licenciés.

21 – COMMISSION VTT UFOLEP 45

Les membres sont nommés pour la saison 2011 / 2012 dont 1/3 devra être renouvelé chaque année (sous réserve d'être adhérents UFOLEP).

Daniel MAUMY	titulaire
Thierry MERCIER	titulaire
Jean-Marc PAVY	titulaire
Pascal PITOT	titulaire
Dominique SASSERANT	titulaire

22 – VALIDATION DU REGLEMENT - REUNION UFOLEP/CLUBS LOIRET DU 8 JUIN 2011

David SUAREZ Délégué Départemental Ufolep Loiret Avenue du Parc Floral
45100 Orléans - Tel : 02.38.54.42.49 Email : ufolep45@orange.fr

Les présidents (ou représentants) des clubs (validation tacite en l'absence de réponse) :

Présents :

- ASCO VTT (VARLET Christophe et SANSON Bruno),
- ASPTT Orléans (Philippe LETANG),
- ASL St Jean Le Blanc (Pascal PITOT),
- ASL FAMAR (CABUZEL Jean-Noël),
- ASMV VTT (Patrice ESNAULT),
- ASV VTT VIENNE EN VAL (Alain DURAND et Eric MARMASSE),
- BALBUZARDS DE CHATENOY (Christophe BAHEUX et Benito HUMBRADO),
- CSM Sully sur Loire (Jean-Luc TURPIN et Gilles VERGER),
- ESG VTT (Tristan et Bruno CHEVREAU),
- GUIDON CHALETTOIS VTT + Commission Cyclo (Daniel LEBERT),
- LCO VTT Mardié (Jean-Marie LEOPOLD),
- ORMES VTT (Patrick DOUSSET),
- UCUL Chatillon/Coligny (Jean Laurent),
- USO Free Bike (Benjamin BRAULT et Daniel MAUMY),
- USM Saran VTT (Jean-marc PAVY),
- VTT Club Les Diables Rouges (Dany CHARAMON et Eric TRIFFAULT),
- VTT Sermaises-Malesherbes (Thierry MERCIER),